

Extrait du registre des
délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt, le lundi 27 janvier à 20 heures, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie Desquesne, Maire.

Étaient présents : Mme Desquesne, M. Daligault, Mmes Roelandt, Bouclier, MM. Gascouin, Billard Patrick, Anckaert, Balais, Mmes Cailly, Catherine, Colin-Martin, Collibeaux, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Mmes Lair, Lemeray, Lenepveu, MM. Maheu, Pastor et Mme Rolland

Ont donné pouvoir : M. Billard Pascal à M. Billard Patrick, Mme Bouillard à Mme Collibeaux, M. Frappy à M. Elisabeth et Mme Mourocq à Mme Desquesne

Excusés : MM. Mèche et Beauquesne

Absents : Mmes Blandeau, Morice et MM. Siquot et Vasthier

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20200127-20_02039-DE
Date de télétransmission : 03/02/2020
Date de réception préfecture : 03/02/2020

Nombre de délégués : - en exercice : 33 - présents : 23 - votants : 27	N° 6 / 5-3-4 Date de la convocation et d'affichage : 21 janvier 2020 Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération
Secrétaire de séance M. Anckaert	Objet : Désignation de deux délégués supplémentaires au SIAEP Clécy Druance

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-21,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2019 autorisant le SIAEP Clécy Druance à modifier ses statuts,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du syndicat,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** : - Membre titulaire : Xavier ANCKAERT
- Membre suppléant : Valérie DESQUESNE

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 31 janvier 2020

Le Maire,
V. DESQUESNE

